

EDITO

Chers camarades,
Cette Newsletter est le témoin du dynamisme de notre Association et de ses membres, et nous pouvons en être fiers !

Premier fait marquant : grâce à vous, nous avons atteint un record concernant le nombre de réponses à l'enquête IESF. Ce succès va nous permettre d'acquérir le rapport spécifique à notre école qui n'en sera que plus fiable !

Ce mois-ci, nous vous annonçons aussi plusieurs événements : le gala de l'école où les anciens sont toujours les bienvenus, le C8KEND qui met à l'honneur la promotion 2011, le lancement prochain de deux groupes régionaux qui vous permettront de profiter des événements organisés par les membres,... et bien entendu le trophée golf 2016 qui vous attend, que vous soyez déjà initiés ou débutants.

Aussi, la cellule emploi vous rappelle que notre nouveau site, qui fête sa 1ère bougie ce mois-ci, vous permet de publier vos offres (emploi et stage). Ces offres, publiées directement sur le site, sont envoyées aux membres inscrits à la Newsletter emploi et reprises dorénavant chaque mois en fin de cette Newsletter.

*Nous vous souhaitons une bonne lecture,
Le Comité de Rédaction*

AGENDA

- **28 Mai** : Supmeca Golf Trophy
- **Fin Mai** : Fermeture des adresses @edu.supmeca.fr (Promos ≤ 2014)
- **10 Juin** : Remise des diplômes
- **11 Juin** : Gala Supméca
- **3 Septembre** : Fermeture du site du BDE de Toulon
- **17-18 Septembre** : C8KEND promo 2011



INFOS DE L'ASSOC'

- [Enquête IESF 2016 : MERCI !](#)
- [Inscription au trophée Golf du 28 Mai : cela devient urgent !](#)
- [Publiez vos offres d'emploi / stage](#)
- [Présence renforcée de l'Assoc' au Comité « Mécanique » et l'IESF](#)



QUOI DE NEUF ?

- [Groupes régionaux : gestion autonome via le site](#)
- [C8KEND pour la promotion 2011](#)



DE RETOUR À L'ÉCOLE

- [Gala Supméca : notez la date !](#)
- [Supmeca participe à un MOOC sur la fabrication additive](#)



ÇA PEUT VOUS INTÉRESSER...

- [Auto : faute sans collision](#)
- [Promos 1995 et après... Vérifiez que vous savez ce qui suit](#)
- [Un chasseur de têtes vous contacte. Que faire ?](#)
- [Identité : Qui est le plus 'usurpé' ?](#)
- [Comment récupérer le dépôt de garantie du loyer ?](#)



ENQUÊTE IESF 2016 : MERCI !

Début mars, l'IESF a lancé son enquête professionnelle annuelle sur la situation des ingénieurs diplômés français. L'édition 2016 de cette enquête, qui s'est imposée comme un outil de référence, vient de se terminer avec un nombre record de répondants. Au total, IESF a comptabilisé près de 55.000 répondants cette année, soit une augmentation de 3%.

Mais c'est aussi une année record pour nous puisque **nous avons atteint le nombre de 887 répondants, soit une augmentation de 66%**.

Près **d'un ancien sur 5 a répondu à l'enquête**. Grâce à cela, les résultats n'en seront que plus significatifs.

MERCI À TOUS !



A la publication des résultats en juin 2016, tous les répondants recevront gracieusement un document électronique synthétisant les résultats, ainsi que l'accès à une fonction de calcul en ligne de leur salaire.

Comme ces dernières années, l'Association commandera un rapport spécifique à l'école. Il sera bien entendu commenté dans la Newsletter, mais aussi intégralement disponible pour tous les cotisants.



INSCRIPTION AU TROPHÉE GOLF DU 28 MAI : CELA DEVIENT URGENT !

Le 4ème Supméca Golf Trophy, vous attend à Forges les Bains, à 38 km au sud-Ouest de Paris, pour une journée de détente et de sport sur un magnifique parcours.

La compétition sera bien entendu à l'honneur, avec remise d'un trophée féminin et d'un trophée masculin, mais la découverte du jeu le sera tout autant, avec un beau programme d'initiation pour les débutants.

Notez bien la date : C'est un samedi.

Les tarifs sont ultra compétitifs. Ils incluent toutes les activités : petit déjeuner, repas, cocktail, green fee de parcours, cours d'initiation avec le pro et animation :

100 euros pour ceux qui font la compétition et 55 Euros pour l'initiation. (Ramenés à 80 et 45 si vous cotisez à l'Association en 2016).



N'HÉSITEZ PAS À VOUS INSCRIRE, quel que soit votre niveau, et ne tardez pas, car le 28 mai c'est très bientôt et pour des raisons d'organisation, le nombre de participants devra bientôt être bloqué.

Les inscriptions se font par courrier, en utilisant le bulletin ad hoc. Pour vous le procurer :

Utiliser celui envoyé à tous les anciens par mail le 3 avril 2016 avec la note complète d'information

Le demander à Véronique Da Silva : soit par téléphone, 01.49.45.29.43, soit par mail, (secretariat@supmeca.fr).

Le récupérer sur le site de l'Association :

<http://www.supmeca.com/shortUrl/5Zd>





SUPMECA.COM : PUBLIEZ VOS OFFRES D'EMPLOI OU DE STAGE

Vous êtes à la recherche d'un candidat ou d'une candidate pour un poste ou un stage dans votre entreprise ? Savez-vous qu'en tant que membre de l'Association Supméca, vous pouvez publier directement votre offre sur le site www.supmeca.com ?

POUR CELA, RIEN DE PLUS SIMPLE :

1. Cliquez sur la rubrique **ESPACE EMPLOI** de la page d'accueil
2. Connectez-vous sur la partie de gauche (**Membre**) avec votre login et votre mot de passe
3. Cliquez sur l'onglet **Dépôt d'offres**
4. Renseignez les champs obligatoires (marqués du symbole *), complétez les autres champs si possible
5. Cliquez sur **Enregistrer**
6. Une fois validée par un administrateur, votre offre est publiée !



PRÉSENCE RENFORCÉE DE L'ASSOCIATION AU COMITÉ « MÉCANIQUE » ET L'IESF

L'IESF regroupe des Comités sectoriels qui couvrent les principaux domaines de l'activité scientifique, technique et économique, dans lesquels les ingénieurs et les scientifiques apportent leurs compétences et exercent leurs activités professionnelles.



IESF
SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS ET
SCIENTIFIQUES DE FRANCE

Notre association est particulièrement présente dans le Comité Mécanique, puisqu'y participent Yvon Chevallier (Gami), en tant que Président du Comité, René GRAS (C 1964) et Henri-Paul LIEURADE (C 1967).

Les activités du Comité Mécanique concernent l'ensemble des applications de la Mécanique dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrie des biens d'équipement et de consommation. Des liaisons sont poursuivies ou recherchées avec des groupes de correspondants, d'associations d'anciens élèves des Ecoles d'ingénieurs et des universités, des sociétés savantes, des centres techniques et des syndicats de la profession (FIM).

En fonctionnant sur la notion de projets les thématiques abordées peuvent être aussi bien techniques que managériales en insistant sur l'innovation dans le passé comme dans le présent. Chaque projet est géré par un groupe de quelques membres du comité mécanique et/ou d'autres comités IESF en impliquant si possible des entreprises.

LE COMITÉ TRAVAILLE ACTUELLEMENT SUR LES DEUX PROJETS SUIVANTS :

- Mécanique et énergie, en insistant particulièrement sur le coût de la mécanique dans la production d'énergie et le rôle de la Mécanique dans l'innovation du matériel utilisé dans chaque type de production d'énergie. Un rapport de synthèse est prévu courant 2016.



- La formation en Mécanique qui est déclinée sur la prédiction des besoins à long terme, les recommandations concernant, d'une part le traitement des pointes conjoncturelles, d'autre part les méthodes de suivi des contenus, enfin le recensement des catégories de décideurs.

Les réunions de travail proposent aussi de brèves conférences. Le comité mécanique se réunit au minimum 4 fois par an et diffuse un compte rendu de chaque réunion consultable sur le site IESF. Il cherche à s'étoffer constamment et est prêt à accueillir de nouveaux membres de notre Association.



GROUPES RÉGIONAUX : GESTION AUTONOME VIA LE SITE

Deux groupes régionaux, le **GROUPE SUD-OUEST** et le **GROUPE SUISSE**, vont être intégrés directement dans le site de l'Association. Ils seront gérés directement par leurs animateurs, ce qui leur permettra de simplifier leur fonctionnement, de dynamiser les interactions et de les faire gagner en visibilité.

Pour rejoindre un groupe, c'est facile : il suffit à chaque membre de se rendre sur la page du groupe (www.supmeca.com, rubrique "Communauté > Groupes Supméca"), de sélectionner le groupe souhaité et de s'y inscrire d'un simple clic de souris. Grâce au travail de la commission annuaire et des animateurs régionaux, tous les membres des dites régions sont déjà pré-inscrits dans les groupes (selon vos adresses données dans l'annuaire).

Ainsi, les animateurs pourront plus facilement animer leurs

régions. Concrètement, les groupes permettront aux animateurs d'animer leur communauté avec tous les outils fournis par le site : gestion des événements, mailings ciblés, actualités, ...

Nous vous invitons donc à mettre à jour votre profil personnel et professionnel sur le site et à vous inscrire sur les groupes dès leurs ouvertures.

Le groupe Sud-Ouest regroupe principalement les régions : Midi Pyrénées, Aquitaine et Languedoc-Roussillon

Le groupe Suisse regroupe les personnes habitant / travaillant en Suisse et sur les régions frontalières.

Plus d'informations : www.supmeca.com, rubrique "Communauté > Groupes Supméca"

Depuis 2004, des Groupes Régionaux se mettent progressivement en place. Animés localement par de dynamiques Anciens, ils ont des vocations équivalentes :

- Être le relais de l'association dans la région ;
- Organiser l'accueil des nouveaux arrivants (souvent jeunes diplômés) et faciliter l'intégration par le biais du réseau qu'il constitue ;
- Organiser des rencontres entre membres de l'association ;
- Tisser un "réseau" de liens (amicaux ou professionnels) ;
- Aider les membres de l'association et/ou les élèves de Supméca dans leurs recherches de travail et/ou de stages.



C8KEND POUR LA PROMOTION 2011 : SAVE THE DATE !

Avant aux diplômés de la promotion 2011 : le **C8KEND est lancé ! Celui-ci aura lieu le week-end du 17 et 18 septembre 2016.**

L'objectif de cet événement est d'organiser les retrouvailles de la promotion sortie il y a 5 ans. Il s'agit d'un événement festif permettant de renouer le contact. Pour cette deuxième édition de C8KEND, c'est un groupe de 4 anciens de la promotion 2011, aidé par notre Association, qui organise le week-end : **Stéphanie MA, Raniya BOUABIB, Adrien MARQUE, Antoine CORDENOD.**



POUR PLUS D'INFORMATIONS, NOUS VOUS INVITONS À :

Vous connecter sur le groupe dédié sur le site www.supmeca.com

Consulter régulièrement vos mails (pensez à mettre votre fiche à jour !)

**Contactez les organisateurs
Ecrire à C8kend-2016@supmeca.com**

The screenshot shows a website interface for the 'GROUPES SUPMÉCA > C8KEND DE LA PROMOTION 2011'. It features a list of 'Responsables du groupe "C8kend de la promotion 2011"', including Raniya BOUABIB, Antoine CORDENOD, Stéphanie MA, Adrien MARQUE, and Aurélien RISSO. Below this is a 'Présentation' section with the text: 'Salut à tous, Voilà déjà 5 ans que nous sommes sortis de l'école ! Alors qu'est-ce que vous devenez ? Chacun est parti vers de nouveaux horizons et déjà les anciens méca-supmécaiens paraissent loin. Alors ce qu'on vous propose avec l'aide de l'association des anciens élèves de tous se retrouver et s'éclater le temps d'un week-end. Le C8kend est un weekend de retrouvailles pour renouer le contact et nous éclater tous.'



GALA SUPMÉCA : NOTEZ LA DATE !

Le gala Supméca aura lieu le **11 juin** prochain au **Club Haussmann**, avec le thème "**Gala des Lumières**".

A cette occasion, le lieu sera re-décoré en accord avec le siècle des lumières et de nombreuses animations seront organisées : jeux de photographies, spectacle de lumières, ... Comme d'habitude, la soirée commencera par un buffet dînatoire, suivi d'une soirée dansante.



Les anciens élèves sont bien entendu invités à participer, et nous les invitons à faire des réservations de groupes afin de pouvoir réserver des tablées dédiées.

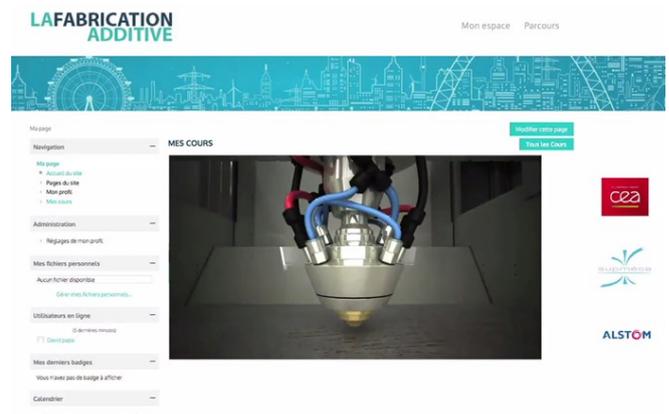
PLUS D'INFORMATIONS À VENIR...



SUPMECA PARTICIPE À UN MOOC SUR LA FABRICATION ADDITIVE

L'ASTM (Organisation internationale de normalisation) définit la fabrication additive comme étant le procédé de mise en forme d'une pièce par ajout de matière, par empilement de couches successives. Cette technologie vient en opposition des procédés par retrait de matière, avec par exemple l'usinage, et est très présente en ce moment grâce à l'explosion de l'impression 3D.

SUPMECA, en partenariat avec ALSTOM et le CEA a mis en ligne, depuis début 2016, un MOOC consacré à la fabrication additive. Ce MOOC, de par sa richesse, possède un site dédié. Il est constitué de plus de 30 vidéos et de nombreuses ressources documentaires complémentaires. Ce MOOC, gratuit et ouvert à tous, vous permettra d'acquérir tous les fondamentaux sur la fabrication additive.



Pour le découvrir : <https://la-fabrication-additive.fr/>

QU'EST-CE QU'UN MOOC ?

Un Mooc (Massive Open Online Course) est un cours en ligne sur Internet. A présent, les Mooc deviennent massifs par leur offre, par le nombre et la variété des sujets qu'ils abordent (scientifiques, sciences politiques, informatique, gestion, littérature, langues...).

Même s'ils sont proposés par des universités, voire de « grandes universités » qui trouvent un intérêt à cette vitrine internationale, ils débouchent rarement sur un diplôme. Tout au plus un certificat est délivré à la fin du cursus après une validation qui varie (des devoirs, un essai, la délivrance d'un projet) et dont la valorisation reste à établir.



AUTO : FAUTE SANS COLLISION

Automobilistes, attention aux écarts de conduite car il n'y a pas besoin d'un choc pour se voir déclaré responsable d'un accrochage.

L'automobiliste qui fait un écart sur l'autoroute, obligeant une conductrice à se déporter pour l'éviter et à heurter un troisième véhicule, est partiellement responsable du sinistre.



Le fait que son véhicule ne soit pas entré en collision avec les autres est sans importance. Sa manœuvre fautive est bien à l'origine de l'accrochage entre les deux autres voitures et justifie le malus qui lui a été infligé par son assureur.

D'après : Intérêts privés



PROMOS 1995 ET APRÈS... VÉRIFIEZ QUE VOUS SAVEZ CE QUI SUIT

Vous savez que c'est important, mais vous ne vous en occupez pas... Un jour peut-être...

Au moins, on vous aura prévenu

Vous avez sans doute déjà entendu parler du « taux de remplacement ». C'est le pourcentage de son revenu d'activité que conserve un salarié quand il part en retraite.

Le Conseil d'orientation des retraites fait actuellement les projections suivantes :

Un salarié cadre du secteur privé ayant toujours perçu le salaire moyen des cadres toucherait, en 2020 et 2040, respectivement, 62 % et 58 % de son dernier salaire (contre 75% en 2000).

Un salarié cadre du secteur privé ayant eu une carrière très ascendante (un plafond Sécurité Sociale en début de carrière à deux plafonds en fin de carrière), un Supméca donc, percevrait : 50 % en 2020 et 47% en 2040 (contre 56% en 2000).

1ER CONSTAT : plus les salaires sont élevés, plus le taux de remplacement est faible.

2ÈME CONSTAT : ce n'est pas terrible. Le système obligatoire de retraite, qui fonctionne par répartition (vos cotisations financent les retraites des générations précédentes, votre retraite sera financée par les générations suivantes), devient de moins en moins performant.



Selon les analystes, cette diminution du pouvoir d'achat en retraite est très largement sous-estimée par les futurs retraités. La prise de conscience ne se fait pas.

De plus, pour ceux qui décident de préparer une compensation par une épargne à long terme, l'effort à consentir serait très sous-estimé également. Il ne faut pas penser qu'un faible capital donnera une forte rente ! Pour concrétiser, pour avoir une rente mensuelle de 300€, il faudrait avoir constitué un capital de 90 à 120000 euros selon l'âge, et pour une rente mensuelle de 1000€, un capital de 300 à 500000 euros. Il est donc prudent de s'y prendre tôt. Mais là, c'est une autre histoire... Mais on parlait d'efforts.



UN CHASSEUR DE TÊTES VOUS CONTACTE. QUE FAIRE ?

Si un recruteur vous a contacté, vous avez sans doute fait le constat satisfaisant que votre profil était dans le coup, votre cote en hausse et pouvait intéresser une entreprise. Si en plus, vous avez ressenti une sorte de déclic, vous êtes peut-être passés dans la catégorie des professionnels éveillés, ceux qui songent à changer d'entreprise.

Dès lors, il va falloir veiller à prendre quelques précautions élémentaires, car les processus de recrutement étant assez longs, l'exposition au risque que l'information filtre est élevée.

En ce sens, il est plus que prudent de briefer vos personnes de références, et de séparer les circuits d'information personnels et professionnels. Aucun mail, sms ou appel concernant le recrutement ne doit passer par vos outils professionnels.

DANS LES CHOSES À FAIRE, VEILLES À :

- Informer votre entreprise du fait qu'un chasseur vous a contacté. Le fait d'en avoir parlé laisse penser que vous n'êtes pas encore sur le départ. Cela renforce votre

image de loyauté, et vous pourrez éventuellement dire que le recruteur s'acharne. Et si l'information filtrait, l'effet en serait amoindri.

- Vous activer sur le marché. Refaites votre CV. Rencontrez les contacts qui peuvent vous ouvrir des portes.
- Sécuriser les informations

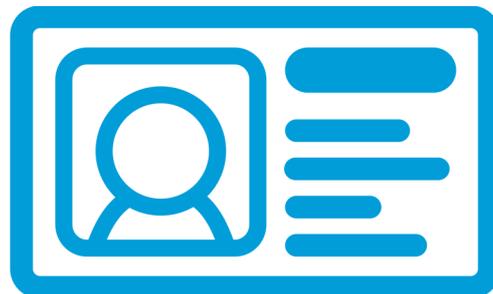
A L'INVERSE, DANS LES CHOSES À NE PAS FAIRE, VEILLES À :

- Ne pas vous confier. C'est le meilleur moyen de diffuser de l'information. Si le besoin d'échanger est trop fort, prendre un conseiller professionnel à vos frais, sous contrat de confidentialité pourrait être une bonne solution.
- Ne pas faire de chantage. Ce type de forcing a peu de chance de vous faire progresser en interne, et constitue un risque de faire perdre la face au management. e jamais mentionner le sujet sur les réseaux sociaux avant signature de contrat. Une fois l'information émise, vous ne pourrez plus rien maîtriser.



IDENTITÉ : QUI EST LE PLUS « USURPÉ » ?

39 % des victimes d'usurpation d'identité le sont à cause de leur profil Internet (première source d'information utilisée par les voleurs), via les réseaux sociaux notamment (Facebook, LinkedIn). Une victime sur deux est un jeune adulte (18-34 ans), 35 % ont entre 35 et 54 ans, et 17 % sont des seniors de 55 ans et plus.



COMMENT RÉCUPÉRER LE DÉPÔT DE GARANTIE DU LOYER ?

Le dépôt de garantie est destiné à garantir, pour le bailleur, l'exécution par le locataire de ses diverses obligations : paiement du loyer et des charges, réparations locatives. Il ne peut pas dépasser un mois de loyer hors charges (avant 2008, deux mois). À l'issue du bail, la somme versée doit en principe être remboursée intégralement au locataire. Si le bailleur la retient en tout ou en partie, sans apporter de justificatifs, le locataire a un recours contre lui. Quand l'immeuble est en copropriété, le bailleur a le droit de garder, à titre de provision sur les charges à devoir, un montant égal à 20 % du dépôt de garantie, jusqu'à l'arrêté annuel des comptes de l'immeuble.

Légalement, le bailleur dispose d'un délai de deux mois pour rembourser le dépôt de garantie. Le délai court à compter de la remise en main propre (ou par lettre recommandée) des clés au bailleur ou à son mandataire, remise au cours de laquelle le locataire doit indiquer sa nouvelle adresse. Il n'est donc pas possible, pour le locataire, d'agir avant l'expiration de ce délai. Le délai est toutefois ramené à un mois seulement, lorsque l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée. Au-delà des deux mois, le montant dû peut être majoré dans certaines conditions.

QUELS MOTIFS PEUVENT JUSTIFIER UNE RETENUE ?

Lorsque l'état des lieux de sortie fait apparaître des réparations à la charge du locataire, ou des dégradations, et à condition qu'elles soient justifiées, le bailleur peut déduire une somme correspondante du dépôt de garantie. C'est l'une des sources principales de désaccords entre propriétaires et locataires en fin de bail. La différence entre le défaut d'entretien, l'usage anormal et la détérioration d'un élément (papier peint, moquette, parquet...) ne va en effet pas de soi.

QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE ?

En cas de refus de remboursement, de retenue non justifiée ou contestée, il faut d'abord mettre en demeure le bailleur de restituer le montant du dépôt de garantie dans un délai raisonnable (huit jours, en général), par lettre recommandée. Faute de réponse, le locataire peut soit se tourner vers la commission départementale de conciliation en matière locative, soit saisir directement le juge de proximité si la somme en jeu ne dépasse pas 4 000 €, ou le tribunal d'instance au-delà de cette somme (à compter de 2017 le tribunal d'instance sera compétent dans tous les cas). Bailleur et locataire sont convoqués par le secrétariat de la commission de conciliation au moins quinze jours à l'avance. Ils doivent s'y rendre avec tous les documents justifiant leur réclamation. La commission les entend tous les

deux, s'efforce de les concilier et émet un avis dans un délai de deux mois au maximum. Quant au juge de proximité, il est saisi par une simple déclaration au greffe du tribunal d'instance dont dépend le logement. Il s'efforce aussi de concilier les parties, et s'il n'y arrive pas, tranche le litige avec les éléments qui lui sont fournis (en particulier les états des lieux d'entrée et de sortie, à comparer l'un avec l'autre). La plupart du temps il n'est pas nécessaire de se faire assister par un avocat.



D'après : Intérêts Privés

LE TABLEAU DE BORD DE L'EMPLOI

BILAN DES OFFRES EN AVRIL 2016	
Offres publiées	268
Proportion de CDI	94 %
Offres sur l'Île-De France	49 %
% pour Débutants	39 %
% pour Confirmés	58 %
% pour Expérimentés	3 %
Secteurs en pointe	Edition
	Production et Distribution d'Electricité, de Gaz, de Vapeur et d'Air Conditionné
	Activités Des Sièges Sociaux ; Conseil de Gestion

SÉLECTION DES OFFRES DU MOIS

- Manager de production: SAMM (H/F) (CDI) - STMICROELECTRONICS
- Chef de Projets débutant (CDI) - Vibracoustic
- Chef de Projets expérimenté (CDI) - Vibracoustic

CETTE RUBRIQUE EST LA VOTRE !

Nous vous invitons à vous rendre sur le site www.supmeca.com, dans la rubrique "Emploi" pour y déposer vos offres.

COMMENT SE CONNECTER À SON PROFIL SUR WWW.SUPMECA.COM ?

Vos informations de connexion ont été importées depuis l'ancien site. Pour vous connecter :

- Votre **Identifiant** vous a été envoyé sur votre boîte mail en mai dernier. Il est généralement de la forme "**prenom.nompromotion**" (promotion en 2 chiffres).
- Votre **Mot de Passe** est le même que sur l'ancien site. Si vous ne vous en souvenez plus, rendez-vous sur « Connexion » et « Mot de Passe oublié » en haut du site

Si vous n'aviez pas enregistré d'adresse mail, ou pour tout autre demande, contactez directement les webmasters.

TARIFS COTISATIONS 2016 - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

Tarif Normal	Promos 2012 en antérieures	60€
Tarif Jeunes	Promos 2013, 2014, 2015	30€
Tarif Sénior	Plus de 65 ans au 1er Janvier	45€
Etudiants	En cours de scolarité	5€
Bienfaiteur	Volontaires	> 100€

COMMENT RÉGLER ?

Chèque	A l'ordre de « Association Supméca » Adressé au Secrétariat : 3, Rue Fernand Hainaut 93400 - Saint-Ouen
	www.supmeca.com Menu « Association », puis « Adhérer à l'Association »
Internet	
Virement	Depuis l'étranger IBAN : FR76 3000 3040 3100 0500 7569 237 BIC : SOGEFRPP
	Depuis la France Banque : 30003 Guichet : 04031 N° de Compte : 00050075692 Clé RIB : 37

UNE QUESTION, UN ARTICLE, UNE SUGGESTION, ...

redaction@supmeca.com

Comité de rédaction :

Henri-Paul LIEURADE, Jean-Pierre PAILLARD, Franck RENAUD, Christophe SANGLIER, Thibaut VERDET

Association SupMéca : 3, rue F. Hainaut - 93400 - St-Ouen

Site internet : www.supmeca.com